



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-012-2019-12

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2019-12-09-003 - DECISION N°2019-2024 - Les autorisations d'activités de soins actuellement détenues par l'ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE sur le site de l'HOPITAL MARIE LANNELONGUE, 133 avenue de la Résistance, 92350 LE PLESSIS ROBINSON sont confirmées, suite à cession, au profit de la FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH avec effet au 1er janvier 2020. (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-12-10-001 - ARRÊTÉ n° DOS 2019/2463 fixant la liste des étudiants du DES de médecine générale susceptibles de bénéficier du paiement d'une prime exceptionnelle au titre du changement de leur lieu de stage hospitalier pour le semestre d'hiver 2019-2020 (7 pages)

Page 8

IDF-2019-12-06-005 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2019-126 portant refus d'autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 16

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-12-09-004 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble d'habitations et d'ateliers d'artistes sis 36 avenue Junot et 14-18 rue Simon Dereure, Paris XVIIIe (7 pages)

Page 20

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2019-12-10-002 - Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris Orly (7 pages)

Page 28

Agence régionale de santé

IDF-2019-12-09-003

DECISION N°2019-2024 - Les autorisations d'activités de soins actuellement détenues par l'ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE sur le site de l'HOPITAL MARIE LANNELONGUE, 133 avenue de la Résistance, 92350 LE PLESSIS ROBINSON sont confirmées, suite à cession, au profit de la FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH avec effet au 1er janvier 2020.

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N°2019-2024

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6121-10 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°18-454 en date du 9 mars 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU la demande présentée par la FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH dont le siège social est situé 185 rue Raymond Losserand, 75014 PARIS en vue d'obtenir, à effet du 1^{er} janvier 2020, la confirmation, suite à cession à son profit de l'ensemble des autorisations d'activités de soins détenues par l'ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE sur le site de HOPITAL MARIE LANNELONGUE (FINESS 920000684), 133 avenue de la Résistance, 92350 LE PLESSIS ROBINSON ;
- VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 21 novembre 2019 ;

CONSIDERANT que l'association Marie Lannelongue détient sur le site de l'hôpital Marie-Lannelongue au Plessis Robinson, les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds suivantes :

- médecine en hospitalisation complète qui arrive à échéance le 28 mai 2021,

- médecine en hospitalisation partielle qui arrive à échéance le 15 septembre 2026,
- chirurgie en hospitalisation complète qui arrive à échéance le 3 août 2021,
- réanimation adulte qui arrive à échéance le 16 septembre 2025,
- réanimation pédiatrique qui arrive à échéance le 24 septembre 2025,
- chirurgie cardiaque pour les adultes et pour les enfants qui arrive à échéance le 31 décembre 2026,
- activité interventionnelle sous imagerie médicale par voie endovasculaire, en cardiologie avec une date d'échéance au 20 février 2021 pour les types d'actes suivants : type 2 soit les actes portant sur les cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles ré-interventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence, type 3 soit actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte,
- traitement du cancer chez les adultes (échéance le 21 août 2026) pour les pratiques thérapeutiques de chirurgie des cancers thoraciques, de chirurgie des cancers non soumis à seuil (thyroïde), des autres traitements médicaux spécifiques du cancer,
- greffes d'organes pour les adultes et les enfants : poumons, cœur, cœur-poumon (échéance 27 juin 2021) ;
- un scanographe dont le remplacement a été autorisé par décision n°17-1594 du 13 décembre 2017,
- deux gamma-caméras dont l'une arrive à échéance le 26 septembre 2021 et l'autre le 4 novembre 2022,
- un tomographe à émission de positons (TEP) dont l'autorisation arrive à échéance le 6 juillet 2021 ;

CONSIDERANT que l'autorisation d'exploiter l'appareil d'IRM implanté sur le site est détenue et exploitée par le GIE centre d'IRM Marie Lannelongue constitué à parts égales entre l'Association Marie-Lannelongue et la SELARL ICC et n'est donc pas concernée par la présente demande ;

cependant, qu'il convient de souligner que les deux parties susvisées ayant conclu en date du 19 novembre 2019 un protocole d'accord emportant cession par la SELARL ICC de la totalité de ses parts au profit de l'Association Marie Lannelongue, l'appareil fera l'objet d'une cession par le GIE au profit de la Fondation Hôpital Saint-Joseph ultérieurement ;

CONSIDERANT que l'hôpital Marie Lannelongue, établissement privé à but non lucratif, est un centre d'excellence dans la chirurgie du thorax, des vaisseaux et du cœur, du nouveau-né à l'adulte ;

- CONSIDERANT que le groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (GHPSJ), établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) met à disposition de ses patients un ensemble de soins hospitaliers et de proximité, incluant en particulier l'accueil des urgences 24h/24 et 7 jours/7 et leur traitement médical et chirurgical ;
- CONSIDERANT que l'opération de cession susvisée s'inscrit dans le cadre du projet de fusion des deux établissements, la Fondation Hôpital Saint-Joseph et l'Association Marie-Lannelongue dont le rapprochement a pour vocation de créer un environnement optimal pour, en commun, continuer de développer leurs services, pérenniser les activités actuelles et les faire évoluer afin de garantir la qualité de la prise en charge des patients ;
- CONSIDERANT que ce rapprochement prendra la forme d'une fusion par voie d'absorption de l'Association Marie Lannelongue par la Fondation Hôpital Saint-Joseph qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020 ;
- CONSIDERANT que la fusion a été approuvée par les organes de gouvernance des deux structures le 26 septembre 2019 ;
- CONSIDERANT que cette opération est sans incidence sur le bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins en région Ile-de-France ;
- CONSIDERANT que la demande s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.6122-3 du Code de la santé publique qui prévoit que « toute cession est soumise à la confirmation de l'autorisation au bénéficiaire du cessionnaire par l'Agence régionale de santé de la région dans laquelle se trouve l'autorisation cédée » ;
- CONSIDERANT que la demande répond aux modalités requises en cas de cession d'autorisation fixées par l'article R.6122-35 du code de la santé publique, et notamment « *qu'elle ne fait pas apparaître de modifications qui seraient de nature à justifier un refus d'autorisation en application des dispositions de l'article R.6122-34 ou qui seraient incompatibles avec le respect des conditions et engagements auxquels avait été subordonnée l'autorisation cédée* »
- CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement n'appellent pas d'observations particulières et qu'elles restent inchangées ;
- CONSIDERANT qu'à l'issue de la fusion, 178 personnes équivalents temps plein (ETP) sur les fonctions supports de l'hôpital Marie Lannelongue, 120.2 ETP médicaux, 20 ETP internes et 5 ETP externes, 669 ETP soignants et médicotechniques seront transférés à la Fondation hôpital Saint-Joseph ;
- CONSIDERANT que le cessionnaire s'engage à ne pas modifier les caractéristiques du projet tel qu'il a été autorisé, à respecter les conditions techniques de fonctionnement telles que prévues dans le code de santé publique, à respecter les effectifs et la qualification des personnels, à respecter le montant des dépenses à la charge de l'assurance maladie ou le volume d'activité, en application de l'article L. 6122-5, à procéder à l'évaluation de l'activité de soins dans les conditions prévues aux articles R.6122-23 et R. 6122-24 ;

CONSIDERANT que l'opération s'inscrit en cohérence avec l'un des cinq axes de transformation du système de santé du Projet régional de santé 2018-2022 qui est de promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires avec l'objectif notamment d'améliorer la coordination des acteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les autorisations d'activités de soins actuellement détenues par l'ASSOCIATION MARIE LANNELONGUE sur le site de l'HOPITAL MARIE LANNELONGUE, 133 avenue de la Résistance, 92350 LE PLESSIS ROBINSON sont **confirmées, suite à cession**, au profit de la FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH avec effet au 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 2 : La durée de validité des autorisations initiales n'étant pas modifiée, l'établissement devra produire les résultats de l'évaluation des activités et du fonctionnement des services concernés par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance des autorisations d'activités de soins. Les critères d'évaluation à retenir sont au minimum ceux définis dans le schéma régional de santé.

ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 4 : Les Directeurs et les Délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 9 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-12-10-001

ARRÊTÉ n° DOS 2019/2463

fixant la liste des étudiants du DES de médecine générale
susceptibles de bénéficier du paiement d'une prime
exceptionnelle au titre du changement de leur lieu de stage
hospitalier pour le semestre d'hiver 2019-2020

ARRÊTÉ n° DOS 2019/2463

fixant la liste des étudiants du DES de médecine générale susceptibles de bénéficier du paiement d'une prime exceptionnelle au titre du changement de leur lieu de stage hospitalier pour le semestre d'hiver 2019-2020

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le code de la santé publique, notamment le titre III du livre 1 de la IV^{ème} partie ;
- VU le code de l'éducation, notamment le titre III du livre VI de la III^{ème} partie (partie réglementaire) ;
- VU le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine ;
- VU l'arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées complémentaires de médecine ;
- VU l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;
- VU l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;
- VU l'arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;
- VU l'arrêté n° DOS-2019/1833 portant retrait de la liste des affectations des internes en médecine générale AR/P2 pour le semestre de novembre 2019 publiée sur le site de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision n° DOS – 2019 / 1836 modifiant la décision n° DOS – 2019 - 1835 fixant la répartition des postes d'internes de médecine générale « ancien régime et phase d'approfondissement » pour le semestre de novembre 2019 à mai 2020 et son annexe ;

VU l'arrêté n°DOS-2019/1839 fixant la liste des affectations des étudiants en médecine générale AR/P2 pour le semestre de novembre 2019 à mai 2020 ;

CONSIDERANT que, suite à la mise en évidence d'une irrégularité dans l'organisation des choix de stage hospitalier des internes en médecine générale « Ancien régime et phase d'approfondissement du nouveau régime » pour le semestre d'hiver 2019-2020, ces choix ont été annulés et réorganisés le 29 octobre 2019 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de cette deuxième session de choix, 267 internes de médecine générale ont été amenés à choisir un lieu de stage différent de celui qu'ils avaient choisi à l'occasion de la première session ;

CONSIDERANT que ce changement de lieu de stage génère des désagréments majeurs pour les internes qui ont dû modifier leurs lieux de stages, en particulier des frais de logement et de transports supplémentaires ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La liste des étudiants en médecine générale susceptibles de bénéficier du paiement d'une prime exceptionnelle au titre du changement de leur lieu de stage hospitalier pour le semestre d'hiver 2019-2020 est fixée en annexe I.

Article 2 : Cette prime exceptionnelle, d'un montant de 400 euros bruts mensuels, sera versée par les établissements publics de santé concernés sur la période de novembre 2019 à avril 2020. Le taux de cotisations salariales applicable à cette prime exceptionnelle est de 18,64 %.

Article 3 : Les chefs d'établissements publics de santé accueillant les internes mentionnés à l'article 1^{er} sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une saisine du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France pour recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté, d'une saisine du ministre chargé de la santé d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, ou d'une saisine du tribunal administratif de Paris d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 décembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNE

Aurélien ROUSSEAU

ANNEXE 1 : Liste des internes susceptibles de bénéficier du paiement d'une prime exceptionnelle

Identité interne	Dept	Etablissement	Service
NABOULSI MAHMOUD	75	ARMAND-TROUSSEAU (AP-HP)	URGENCES PEDIATRIQUES
LATAPIE VICTOR	75	ARMAND-TROUSSEAU (AP-HP)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
DA SILVA ANA-RITA	75	BICHAT-CLAUDE-BERNARD (AP-HP)	DEPARTEMENT DE GERIATRIE
TRINDADE ALEXANDRA	75	BICHAT-CLAUDE-BERNARD (AP-HP)	DEPARTEMENT DE GERIATRIE
DU BREIL DE PONTBRIAND - DE PONTBRIAND MAÏWENN	75	BICHAT-CLAUDE-BERNARD (AP-HP)	MEDECINE INTERNE
EL KOMOS SARGIOUS MARC	75	BICHAT-CLAUDE-BERNARD (AP-HP)	NEONATOLOGIE ET SOINS INTENSIFS
VEILHAN ROBIN	75	BRETONNEAU (AP-HP)	GERIATRIE
SINDZINGRE LOUISE	75	BROCA-LA ROCHEFOUCAULD-LA COLLEGALE (AP-HP)	GERIATRIE 1
CIOVICA - BADEA GILDA-ALINA	75	COCHIN (AP-HP)	ACCUEIL DES URGENCES
ERNY KAMELIA	75	COCHIN (AP-HP)	MEDECINE INTERNE ET
SEYE HANNA-EVA	75	COCHIN (AP-HP)	GYNECO OBS, (MATERN, PORT-ROYAL)
ALAOUÏ - HICHAMI NOLWENN	75	COCHIN (AP-HP)	PEDIATRIE ET REA NEONATALE
ABBOU AZIZ	75	GH, PARIS SAINT-JOSEPH	MEDECINE INTERNE
DUMONT CLÉMENCE	75	GH, PARIS SAINT-JOSEPH	MEDECINE INTERNE
CHAO - CHEN CHAO ISABELLE	75	GH, PARIS SAINT-JOSEPH	RHUMATOLOGIE
DE LUCA NINA	75	GH, PARIS SAINT-JOSEPH	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE
LABATTUT CHARLES	75	GH, PARIS SAINT-JOSEPH	CARDIOLOGIE
DE SIGALDI DAPHNÉ	75	GH, PARIS SAINT-JOSEPH	MEDECINE INTERNE
MEDDAH ALIENOR	75	GH, PARIS SAINT-JOSEPH	GYNECOLOGIE
SCLAFER ALEXANDER	75	GH, PARIS SAINT-JOSEPH	GYNECOLOGIE
TABOUREL ANGÉLIQUE	75	HEGP (AP-HP)	MEDECINE INTERNE
GAUDIN FLORA	75	HOP PIERRE ROUQUES-LES BLUETS	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
PERIANES PAJARES CARMEN	75	LARIBOISIERE-FERNAND-WIDAL (AP-HP)	UNITE POLICLINIQUE AU SEIN DES URGENCES
BORDERIOU ALIX	75	LARIBOISIERE-FERNAND-WIDAL (AP-HP)	DEPARTEMENT DE MEDECINE INTERNE
TAN SOPHIE	75	LARIBOISIERE-FERNAND-WIDAL (AP-HP)	MEDECINE INTERNE A ORIENTATION
PORTIER JOËL	75	NECKER-ENFANTS-MALADES (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE
BIERGE ORIANNE	75	NECKER-ENFANTS-MALADES (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE
FOURISCOT CAMILLE	75	NECKER-ENFANTS-MALADES (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE
BALLOUE CLAIRE	75	NECKER-ENFANTS-MALADES (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE
POISSON LÉA	75	NECKER-ENFANTS-MALADES (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE
ASAD AZIZ KHAN HAMZA	75	PITIE-SALPETRIERE (AP-HP)	CONSULTATION DE MEDECINE
CELENICE NOLA	75	PITIE-SALPETRIERE (AP-HP)	GYNECO OBSTETRIQUE
HUYNH FRÉDÉRIC	75	PITIE-SALPETRIERE (AP-HP)	UNITE HOSPITALIERE SECURISEE
INJIRAKY JEAN-DAVID	75	ROBERT-DEBRE (AP-HP)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
PUTZEYS NOÉMIE	75	ROBERT-DEBRE (AP-HP)	URGENCES PEDIATRIQUES
HSIBE MÉLANIE	75	ROBERT-DEBRE (AP-HP)	URGENCES PEDIATRIQUES
ISSAEVA LUDMILA	75	ROBERT-DEBRE (AP-HP)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
DELAYE MATTHIEU	75	ROTHSCHILD (AP-HP)	GERIATRIE
WEIL ALEX	75	ROTHSCHILD (AP-HP)	GERIATRIE
SAGNANE HABY	75	SAINT-ANTOINE (AP-HP)	DEPARTEMENT AVAL DES URGENCES
ABDEL AL ANAS	75	SAINT-ANTOINE (AP-HP)	URGENCES MEDICALES
AGATHE NERINE NAÏS	75	SAINT-ANTOINE (AP-HP)	MALADIES INFECTIEUSES
AMANN CAROLINE	75	SAINT-ANTOINE (AP-HP)	MEDECINE INTERNE
KASSER CAMILLE	75	SAINT-ANTOINE (AP-HP)	MEDECINE INTERNE
MBAPPE CHARLES	77	CH MARNE LA VALLEE	PEDIATRIE
BOL STÉPHANE	77	CH MARNE LA VALLEE	PEDIATRIE
SOUPIN TOMAS	77	CH MARNE LA VALLEE	PEDIATRIE
KROB SOPHIE	77	CH MARNE LA VALLEE	PEDIATRIE
ZERBIB RAPHAËL	77	CH MARNE LA VALLEE	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
TCHUENTE KAMGA BAPTISTE	77	CH MARNE LA VALLEE	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
NIVARD MAXIME	77	CH MARNE LA VALLEE	PEDIATRIE

L'AZOU RAPHAËLLE	77	CH MARNE LA VALLEE	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
CHAUVEAU MICKAËL	77	CH MARNE LA VALLEE	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
MONTEIRO MOREIRA - PEREIRA FERREIRA MÁRCIA SOFIA	77	CH MARNE LA VALLEE	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
BEAU OLIVIER	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	PEDIATRIE
BENCHEKROUN OMAR	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	MEDECINE INTERNE
DAVID LAURENT	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	MEDECINE INTERNE
CHHOR VICTOR	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	MEDECINE POLYVALENTE ET MALADIES INFECTIEUSES
TRAN TUE DUONG JEAN-LUC	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	MEDECINE POLYVALENTE ET MALADIES INFECTIEUSES
OLIVIER JULIETTE	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	COURT SEJOUR GERIATRIQUE
LACOMBE SARAH	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	PEDIATRIE
ZAYLAH STÉPHANIE	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	PEDIATRIE
IVANOVA IVETA MARINOVA	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	PEDIATRIE
SCORRANO ELENA	77	CHG MARC-JACQUET (MELUN)	PEDIATRIE
BLAVET SOPHIE	77	CHG MEAUX	PEDIATRIE ET URGENCES
LUISSAINT MÉLISSA	77	CHG MEAUX	PEDIATRIE ET URGENCES
SOUHAIL FAIYAZ	77	CHG MEAUX	PEDIATRIE ET URGENCES
CARCAILLET SAMI	77	CHG MEAUX	PEDIATRIE ET URGENCES
ATHIAS - KRIEF LÉA	77	CHG MONTEREAU	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
BESNAINOU - DAHAN CLAIRE	77	CHG MONTEREAU	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
LAI FLORENCE	77	CHG RENE-ARBELTIER (COULOMMIERS)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
HENCKES HUGO	78	CH FRANCOIS-QUESNAY	PEDIATRIE
GAGNEUX ALMA	78	CHG ANDRE-MIGNOT (VERSAILLES)	PEDIATRIE
LANDRIOT MARIE	78	CHG ANDRE-MIGNOT (VERSAILLES)	PEDIATRIE
HERARD CLÉMENCE	78	CHG ANDRE-MIGNOT (VERSAILLES)	PEDIATRIE
HABERKORN CAMILLE	78	CHG ANDRE-MIGNOT (VERSAILLES)	PEDIATRIE
DALON-CHOULON JOSANY	78	CHG ANDRE-MIGNOT (VERSAILLES)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
BARET MARIE ANNE	78	CHG ANDRE-MIGNOT (VERSAILLES)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
TBAHRITI HASSAN	78	CHG RAMBOUILLET	PEDIATRIE
VESQUE CLOË	78	CHG RAMBOUILLET	PEDIATRIE
HO KIN LOÏC	78	CHG RAMBOUILLET	PEDIATRIE
FILALI CHAHINEZ	78	CHG RAMBOUILLET	PEDIATRIE
CHRISTOPHER STACY	78	CHG RAMBOUILLET	PEDIATRIE
SEGOVIA BENJAMIN	78	CHI POISSY-ST-GERMAIN	MALADIES INFECTIEUSES ET
PIECAUD AURÉLIE	78	INSTITUT MARCEL-RIVIERE (MGEN)	CONSULTATIONS MEDECINE
BONNET AURÉLIE	91	CH ARPAJON	PEDIATRIE/NEONATOLOGIE
NTALOU-SINGHA ANTHONY	91	CH ARPAJON	PEDIATRIE/NEONATOLOGIE
CUVELIER THOMAS	91	CH ARPAJON	PEDIATRIE/NEONATOLOGIE
ABOUAISSA FATINE	91	CH ARPAJON	PEDIATRIE/NEONATOLOGIE
HEBACHE BECHERKHI	91	CH ARPAJON	PEDIATRIE/NEONATOLOGIE
URIE GABRIELLE	91	CH ORSAY	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
REFES AKLI	91	CH ORSAY	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
CONTESENNE MARINE	91	CH ORSAY	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
MAURON CAMILLE	91	CH ORSAY	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
GROSSEMY ANAËLLE	91	CH ORSAY	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
TREAL JULIEN	91	CH ORSAY	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
KHLIFI - SELTANI MARYAM	91	CH ORSAY	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
FERNANDES MÉLANIE	91	CH ORSAY	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
MERGNY CHLOË	91	CH ORSAY	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
LERAT MAXIME	91	CH ORSAY	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
BEN HAJMESSAOUD TESNIM	91	CH SUD-ESSONNE - SITE ETAMPES	MATERNITE CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE
GLADIEUX AUDREY	91	CH SUD-FRANCILIEN	MEDECINE GERIATRIQUE ET POLYVALENTE
CHARPENTIER BRYAN	91	CH SUD-FRANCILIEN	MEDECINE NEONATALE
GOBION CARINE	91	CH SUD-FRANCILIEN	PEDIATRIE
JOSEPH MIREILLE	91	CH SUD-FRANCILIEN	MEDECINE GERIATRIQUE ET POLYVALENTE
BETTOUN MICKAËL	91	CH SUD-FRANCILIEN	PEDIATRIE
YAKOUBI MOHAMED-JAWHAR	91	CH SUD-FRANCILIEN	PEDIATRIE
CHMIELEWSKI JOSEPHINE	91	CH SUD-FRANCILIEN	PEDIATRIE

HATHOUTI MAROUANE	91	CH SUD-FRANCIEN	PEDIATRIE
YILDIZ SEVGI	91	CH SUD-FRANCIEN	PEDIATRIE
MANALAI - CULOT ORZALA	91	EPS BARTHELEMY-DURAND (ETAMPES)	SOINS SOMATIQUES ET MEDECINE
BOUJNAH ALICE	92	AMBROISE-PARE (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES
LABILLOY ELISE	92	AMBROISE-PARE (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES
HOBEIKA MARC	92	AMBROISE-PARE (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES
IDOUX JULIETTE	92	AMBROISE-PARE (AP-HP)	MEDECINE GERIATRIQUE
AFFAGARD ANTOINE	92	AMBROISE-PARE (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES
HUYNH TUONG ALICE	92	AMBROISE-PARE (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES
SETIF HUGO	92	ANTOINE-BECLERE (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE
LACOMBE LAETITIA	92	ANTOINE-BECLERE (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE
DUPUIS - DUPUIS BERTI MATHILDE	92	ANTOINE-BECLERE (AP-HP)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
RAYNAL SIMON	92	BEAUJON (AP-HP)	UNIT, TRAIT, AMB, MAL, ADDICTIVES
SEBASTIANUTTI TRYSTAN	92	BEAUJON (AP-HP)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
RABUSSIER JUSTINE	92	CH COURBEVOIE-NEUILLY-PUTEUX	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
PHARIPOU PAULINE	92	CH COURBEVOIE-NEUILLY-PUTEUX	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
DAVID - DAVID CHEVALLIER PERLA	92	CH COURBEVOIE-NEUILLY-PUTEUX	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
DE FORTON INÈS	92	CH COURBEVOIE-NEUILLY-PUTEUX	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
KAYSER ANNE-CELINE	92	CH COURBEVOIE-NEUILLY-PUTEUX	Dept obstétrico-chirurgical
ROZENBERG AUDE	92	HOP, DEPARTEMENTAL, STELL (Rueil Malmaison)	UNITE GERIATRIE AIGUE
SAUTTER CAMILLE	92	HOP, MAX-FOURESTIER (NANTERRE)	POLYCLINIQUE ET CONSULTATIONS
ABESSERA ELIE	92	HOP, MAX-FOURESTIER (NANTERRE)	CARDIOLOGIE - MEDECINE B
HUY KEVIN	92	HOP, MAX-FOURESTIER (NANTERRE)	DIABETOLOGIE-ENDOCRINOLOGIE-
OZEIR EVAN	92	HOP, MAX-FOURESTIER (NANTERRE)	MATERNITE ET GYNECOLOGIE
JERIDI DALEL	92	HOP, MAX-FOURESTIER (NANTERRE)	MATERNITE ET GYNECOLOGIE
BOURGI RAISSA	92	HOPITAL FOCH (SURESNES)	MEDECINE INTERNE
BAUCHET AUREORE	92	HOPITAL FOCH (SURESNES)	UNITE POLYVALENTE COURT SEJOUR
BEN SALEM INSAF	92	HOPITAL FOCH (SURESNES)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
GENTY MATTHIAS	92	HOPITAL FOCH (SURESNES)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
MALLET AMÉLIE	92	INST, HOSP, FRANCO-BRITANNIQUE	MEDECINE INTERNE POLYVALENTE et MALADIES INFECTIEUSES
CHARMASSON ALRIC	92	INST, HOSP, FRANCO-BRITANNIQUE	PEDIATRIE, NEONATOLOGIE & URGENCES PEDIATRIQUES
SAUER MALO	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE ET
GOSSSELIN LAËTITIA	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE ET
CAPRANI ANTOINE	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE ET
LESAGE CAROLE	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE ET
HOUEL JEAN	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE ET
CAMARD LOUIS	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE ET
MATHIEU MARIE EMMANUELLE	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE ET
VIGER CLÉMENT	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	NEONATOLOGIE ET SOINS INTENSIFS
PATUREL LAURE	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PEDIATRIE GENERALE ET
BENKIRANE FAYCAL	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	PLATEFORME AMBULATOIRE MEDICALE
GOUNANE RAFIK	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	CENTRE COORDONNE DE MEDECINE INTERNE
JOURNO LIORA	92	LOUIS-MOURIER (AP-HP)	EXPLORATIONS FONCTIONNELLES
QUAZI MARC	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	DIABETO - ENDOCRINO - MALADIES METABOLIQUES
BUI CAROLINE	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	PEDIATRIE
TRAN DINH THUY VI	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	PEDIATRIE
HENO PAULINE	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
CZAJKA CÉLINE	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
ETIENNE MELODY	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	PEDIATRIE
BRETAUDEAU MANON	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	PEDIATRIE
ALBERT CHARLIE	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	PEDIATRIE
WILBROD AURÉLIE	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	PEDIATRIE
SPRIET AUDE	93	CH ROBERT-BALLANGER (AULNAY)	PEDIATRIE

EL MEZIOUNI MOHAMMED	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	MALADIES INFECTIEUSES
DELION AUDREY	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE
HARROCH MICHAEL	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	NEUROLOGIE
BERNARD JULIETTE	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	MEDECINE INTERNE
BOUKHAIR NEDAL	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	PNEUMOLOGIE-MALADIES INFECTIEUSES
SIU EDOUARD	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	PEDIATRIE ET URGENCES
HANNACHI MAHMOUD	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	PEDIATRIE ET URGENCES
GIRAUD CLAIRE	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	PEDIATRIE ET URGENCES
VILAYVANH LEE JAMES	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	PEDIATRIE ET URGENCES
DESCARPENTRIES AURELIEN	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	PEDIATRIE ET URGENCES
MARGINEANU ANDREA	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	HOP, DE JOUR - UNITE AMBUL,
DUBOR LOUISE	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	PEDIATRIE ET URGENCES
MEDJAHED FARID	93	CHG DELAFONTAINE (ST-DENIS)	MEDECINE INTERNE
MARQUES ANDRÉA	93	CHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	PEDIATRIE-NEONATOLOGIE
KALICHE TAREK	93	CHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	PEDIATRIE-NEONATOLOGIE
ZERBIB GABRIEL	93	CHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	PEDIATRIE-NEONATOLOGIE
MILOUDI FATHIA	93	CHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	PEDIATRIE-NEONATOLOGIE
ATTALI THOMAS	93	CHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	PEDIATRIE-NEONATOLOGIE
BERRICH NAWEL	93	CHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	PEDIATRIE-NEONATOLOGIE
FELLA NABIL	93	CHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	PEDIATRIE-NEONATOLOGIE
CRUEL MARIE-LAURE	93	CHI MONTREUIL	MEDECINE GERIATRIQUE
BRÉAU JACQUES	93	CHI MONTREUIL	PEDIATRIE
EVENARD JOY	93	CHI MONTREUIL	MEDECINE GERIATRIQUE
NOBLET ROMAIN	93	CHI MONTREUIL	PEDIATRIE
NEROZZI BANFI ESTELLE	93	CHI MONTREUIL	PEDIATRIE
MOTTAIS ANNE	93	CHI MONTREUIL	PEDIATRIE
FIGONI HUGO	93	CHI MONTREUIL	PEDIATRIE
COMMIEN LAURA	93	CHI MONTREUIL	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
DESBANT AUREOLE	93	CHI MONTREUIL	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
AKBARALY - MAMODALY STEFFIE	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES PEDIATR,
ISRAEL - MARADJI JOHANNA	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	ACCUEIL URGENCES MEDICO
MICHEL ENEL	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES PEDIATR,
DATCHANAMOURTY JEREMY	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES PEDIATR,
LACROIX MANON	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES PEDIATR,
DANNAOUI LAURA	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES PEDIATR,
GALVAO ELISA	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	PEDIATRIE ET URGENCES PEDIATR,
HAMMAD KAHINA	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	ACCUEIL URGENCES MEDICO
REKIK BADREDDINE	93	JEAN-VERDIER (AP-HP)	ACCUEIL URGENCES MEDICO
GIOL LISA	94	BICETRE (AP-HP)	MEDECINE INTERNE ET IMMUNOLOGIE
LETHIELLEUX DELPHINE	94	BICETRE (AP-HP)	MEDECINE INTERNE ET IMMUNOLOGIE
KHATCHADOURIAN ELSA	94	BICETRE (AP-HP)	SAU PEDIATRIQUE ET PEDIATRIE
OSMAN MEHDI	94	BICETRE (AP-HP)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
CHRETIEN FLORIE	94	BICETRE (AP-HP)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
BUGNON VICTORIA	94	CHARLES-FOIX (AP-HP)	GERIATRIE ORIENT, CARDIO-VASCUL,
ANTONIO SONIA	94	CHI CRETEIL	MEDECINE INTERNE
SABATIER CAROLINE	94	CHI CRETEIL	PEDIATRIE
GUIGNOT CAROLINE	94	CHI CRETEIL	PEDIATRIE
NOSTER KAROLINA	94	CHI CRETEIL	PEDIATRIE
TAILLEBOIS CÉCILE	94	CHI CRETEIL	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
BENMEDDOUR SARAH	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	PEDIATRIE
LEANG SOCHEATA	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	PEDIATRIE
PELLITTERI RIDA	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	PEDIATRIE
NGUYEN CATHERINE	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	PEDIATRIE
MAO JONATHAN	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	UNITE D'AVAIL DES URGENCES
CIOBANU SARAH	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	PEDIATRIE
HO-TING-FAT BRICE	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	PEDIATRIE
MULTON BENOÎT	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	PEDIATRIE
BELMELIANI SARAH	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	MEDECINE INTERNE/MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES
CLAIRE GLADYS	94	CHI VILLENEUVE-ST-GEORGES	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

VANDEBOSSCHE SARAH	94	EPS PAUL-GUIRAUD (VILLEJUIF)	FED, SERVICES SOINS SOMATIQUES
URBAN DOMITILLE	94	EPS PAUL-GUIRAUD (VILLEJUIF)	FED, SERVICES SOINS SOMATIQUES
AZAIÉZ NELLY	94	EPS PAUL-GUIRAUD (VILLEJUIF)	FED, SERVICES SOINS SOMATIQUES
LAGARDE JESSICA	94	HENRI-MONDOR (AP-HP)	MEDECINE INTERNE-DIABETO-
BISMUTH EMY	94	HENRI-MONDOR (AP-HP)	MEDECINE INTERNE-DIABETO-
BOUZLAFI LÉILA	94	HOPITAL SAINT-CAMILLE (BRY)	PEDIATRIE
ALI TALINA	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	PEDIATRIE
BENSOUSSAN ABRAHAM	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	PEDIATRIE
RENAUD AUDE	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	PEDIATRIE
BISCHOFF JULIA	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE
HENDEL GEORGES	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	DIABETOLOGIE-ENDOCRINOLOGIE ET
PERRET ADÉLAÏDE	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	SOINS PALLIATIFS ET DOULEURS
MANKARIOUS SANDRA	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	DIABETOLOGIE-ENDOCRINOLOGIE ET
FOURNIER COLINE	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	MEDECINE GERIATRIQUE
SALIGNON ALEXANDRA	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	DIABETOLOGIE-ENDOCRINOLOGIE ET
AGNAOU - OUABBOU JALILA	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
ADJOUT - BOUTABBA RIMA	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
SADAOUI LESLIE	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	RHUMATOLOGIE
NASSER MOHAMED JOSEPH	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	PEDIATRIE
ABEZIZ REBECCA	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	RHUMATOLOGIE
BIACHE ANNE-SOPHIE	95	CH VICTOR-DUPOUY (ARGENTEUIL)	PEDIATRIE
HORSMAN SILVIA	95	CHI DES PORTES-DE-L'OISE	GYNECO OBSTETRIQUE
BERNARDINI TATIANA	95	CHI DES PORTES-DE-L'OISE	GYNECO OBSTETRIQUE
CHARLIOT ESTELLE	95	CHI DES PORTES-DE-L'OISE	MEDECINE POLYVALENTE
TERNON PIERRE	95	CHI DES PORTES-DE-L'OISE	MEDECINE POLYVALENTE
LARROQUE MÉLANIE	95	GHI DU VEXIN (MAGNY)	MEDECINE POLYVALENTE ET SOINS
OUAYACH - BOUMIR FATIMA	95	HOP, RENE-DUBOS (PONTOISE)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
DOUAU AURÉLIE	95	HOP, RENE-DUBOS (PONTOISE)	PEDIATRIE
KASPRZYK - MEDRAOUI LAÉTITIA	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	MEDECINE GERIATRIQUE AIGUE
BEN TKHAYAT - TERS HANA	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	MEDECINE GERIATRIQUE AIGUE
DEGAGH FAZIL	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	PEDIATRIE
COSTA MÉLANIE	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
SY IBRAHIMA	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
DIONGUE DIE-KOUNTA	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	DIABETOLOGIE-ENDOCRINOLOGIE
EL MKIES SHARON	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	MEDECINE GERIATRIQUE AIGUE
DJEBALI RONEN	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	MEDECINE GERIATRIQUE AIGUE
ZEMOUR FABIEN	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	DIABETOLOGIE-ENDOCRINOLOGIE
NGUEPEGNE DORIANE	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	PEDIATRIE
AUDIGÉ ISABELLE	95	HOP, S,-VEIL (SITE EAUBONNE)	PEDIATRIE
PRILLEUX MARINE	95	HOPITAL GONESSE	UNITE COURT SEJOUR GERIATRIQUE
CLOUET ANTOINE	95	HOPITAL GONESSE	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
CAUDAL ANTOINE	95	HOPITAL GONESSE	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
BURANELLO KEVIN	95	HOPITAL GONESSE	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
TIROUGNANAM - MOUNISSAMY SOUBATRA	95	HOPITAL GONESSE	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
MASOOD AICHA	95	HOPITAL GONESSE	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
DARMENDRAIL JEANNE	95	HOPITAL GONESSE	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
BENOIT CLÉMENCE	95	HOPITAL GONESSE	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

Agence Régionale de Santé Ile de France


IDF-2019-12-06-005

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2019-126 portant refus
d'autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

ARRETE N°DOS/EFF/OFF/2019-126
PORTANT REFUS D'AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, publié le 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 1991 portant octroi de la licence n° 77#000479 à l'officine de pharmacie sise 18 rue de Paris à LIEUSAIN (77127) ;
- VU l'arrêté du 26 janvier 1995 portant autorisation de transfert de l'officine sise 18 rue de Paris vers le local sis 1 place du Colombier à LIEUSAIN (77127) ;
- VU la demande enregistrée le 7 août 2019, présentée par Monsieur François BESVEL, pharmacien titulaire de l'officine sise 1 place du Colombier à LIEUSAIN (77127), en vue du transfert de cette officine vers le 18 Trait d'Union, dans la même commune;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 9 octobre 2019 par le Département Qualité Sécurité et Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

- 
- VU l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d' Officine pour la région Ile-de-France en date du 24 octobre 2019 ;
- VU l'avis du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France en date du 10 septembre 2019 ;
- VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 8 octobre 2019 ;
- CONSIDERANT que le déplacement envisagé se fera à plus de 2 kilomètres de l'emplacement actuel de l'officine, au sein de la même commune, dans un quartier délimité au Nord par la ligne T Zen 1 (route D402), à l'Est par l'A5 et des terres agricoles, au Sud et à l'Est par les limites communales ;
- CONSIDERANT qu'il existe une autre officine, accessible au public par voie piétonnière au sein du quartier d'origine, délimité au Nord par le ru des Hauldres, à l'Est par une zone non bâtie, au Sud par la ligne T Zen 1 (route D402) et à l'Ouest par la limite communale et des terres agricoles ;
- CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDERANT que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDERANT toutefois que la nécessité de l'implantation d'une officine supplémentaire dans le quartier d'accueil, pourvu d'une autre officine, au regard de l'évolution démographique de sa population n'est pas établie ;
- CONSIDERANT que la nouvelle officine n'approvisionnera pas la même population résidente, ni une population jusqu'ici non desservie ni une population résidente dont l'évolution démographique est avérée ou prévisible au regard des permis de construire délivrés pour des logements individuels ou collectifs ;
- CONSIDERANT que le transfert envisagé ne permet pas de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;





ARRETE

- ARTICLE 1^{er} : La demande de transfert, dans le local sis 18 Trait d'Union à LIEUSAIN (77127) de l'officine dont Monsieur François BESVEL est titulaire, sise 1 place du Colombier dans la même commune, est rejetée.
- ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 6 décembre 2019.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT



Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-12-09-004

Arrêté portant inscription au titre des monuments
historiques de l'immeuble d'habitations et d'ateliers
d'artistes sis 36 avenue Junot et 14-18 rue Simon Dereure,
Paris XVIIIe



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

A R R Ê T É N° 2019-

portant inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble d'habitations et d'ateliers d'artistes sis 36, avenue Junot et 14-18 rue Simon-Dereure, Paris (XVIIIe arr.) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 4 juillet 2019 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'immeuble d'habitations et d'ateliers d'artistes situé 36 avenue Junot et 14-18 rue Simon-Dereure, tout en conservant sa physionomie d'origine, révèle les grands traits de l'architecture défendue par Adolphe Thiers. D'une part, par l'exploitation optimale de la parcelle et du terrain, en jouant sur la juxtaposition et la superposition des logements-ateliers, qui confère une monumentalité à la façade en décrochement sur l'avenue Junot. D'autre part, par une véritable science de la mise en scène. L'architecte valorisant à la fois le lieu et la fonction de l'artiste par une richesse ornementale des espaces libres et la création d'un espace de vie commune ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er-. Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'immeuble d'habitations et d'ateliers d'artistes situé 36 avenue Junot et 14-18 rue Simon-Dereure à PARIS (XVIIIe arr.), sur la parcelle n°10 d'une contenance de 15a et 72ca, figurant au cadastre section AU, tel que délimitées par un liseré rouge sur les plans ci-annexés, et appartenant à la copropriété.

- les façades sur rue et sur cour, incluant les trois terrasses situées, pour la première, au deuxième étage donnant sur l'avenue Junot et au troisième étage des bâtiments A et B donnant sur cour pour les deux suivantes, ainsi que les coursives des bâtiments A, B et C.

Préfecture de la région d'Ile-de-France
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16
Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

- les toitures, y compris le toit-terrasse du bâtiment C.
- les parties communes :
 - les cours, incluant le pavement au sol, les emmarchements, les murets, les fontaines et leurs rigoles, les colonnettes
 - les cages d'escaliers
 - les ferronneries de la cage de l'ascenseur du bâtiment A et sa cabine.
 - les espaces de circulations intérieures (coursives et couloirs)

ARTICLE 2-. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3-.

Il sera notifié à la Préfète de Paris, secrétaire générale de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le **09 DEC. 2019**

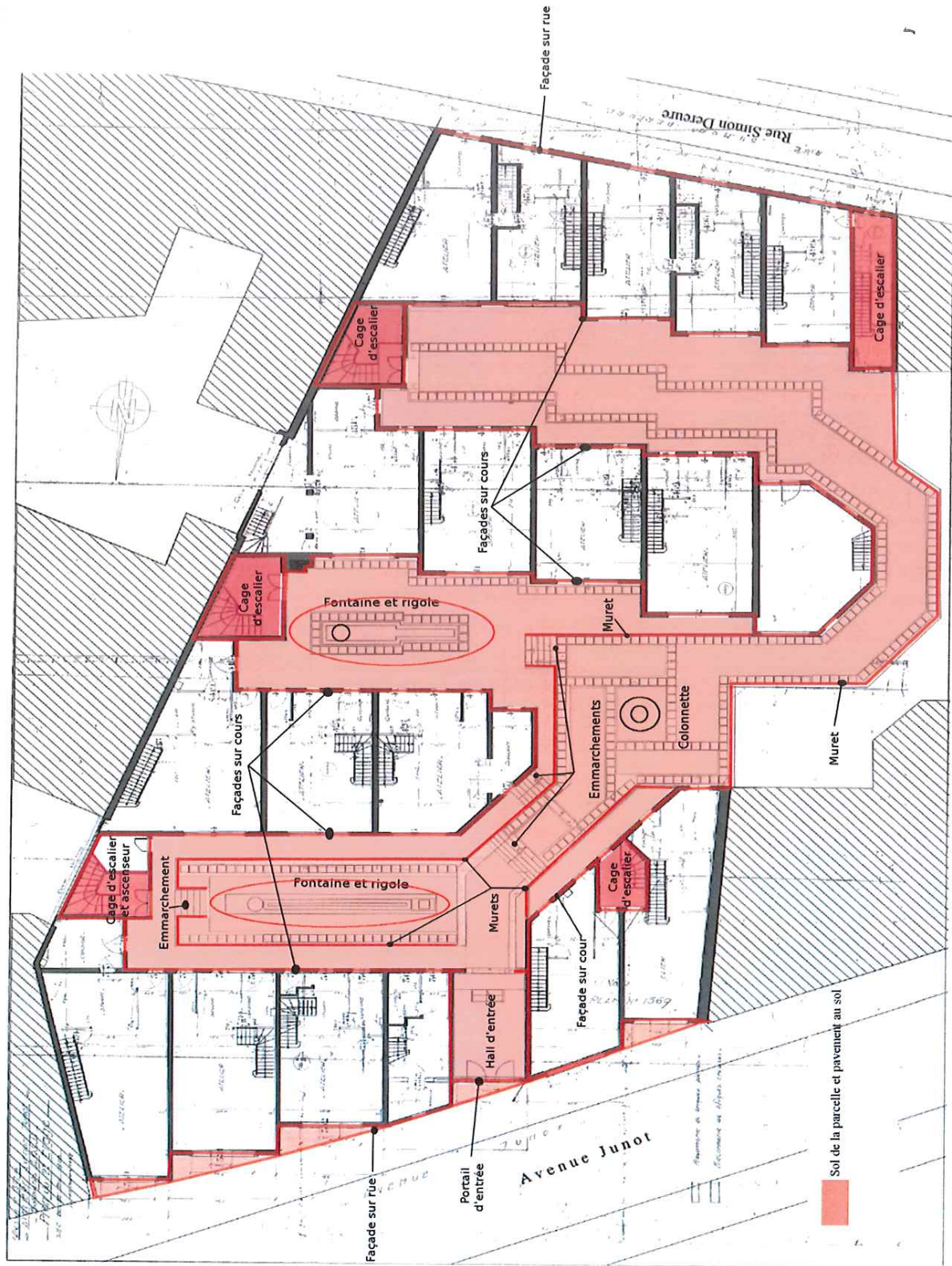
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

PLANS ANNEXÉS À L'ARRÊTÉ N°
PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES L'IMMEUBLE SIS 36 AVENUE JUNOT, 14-18 RUE SIMON-DEREURE, PARIS 75018
- 9 DEC. 2019
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

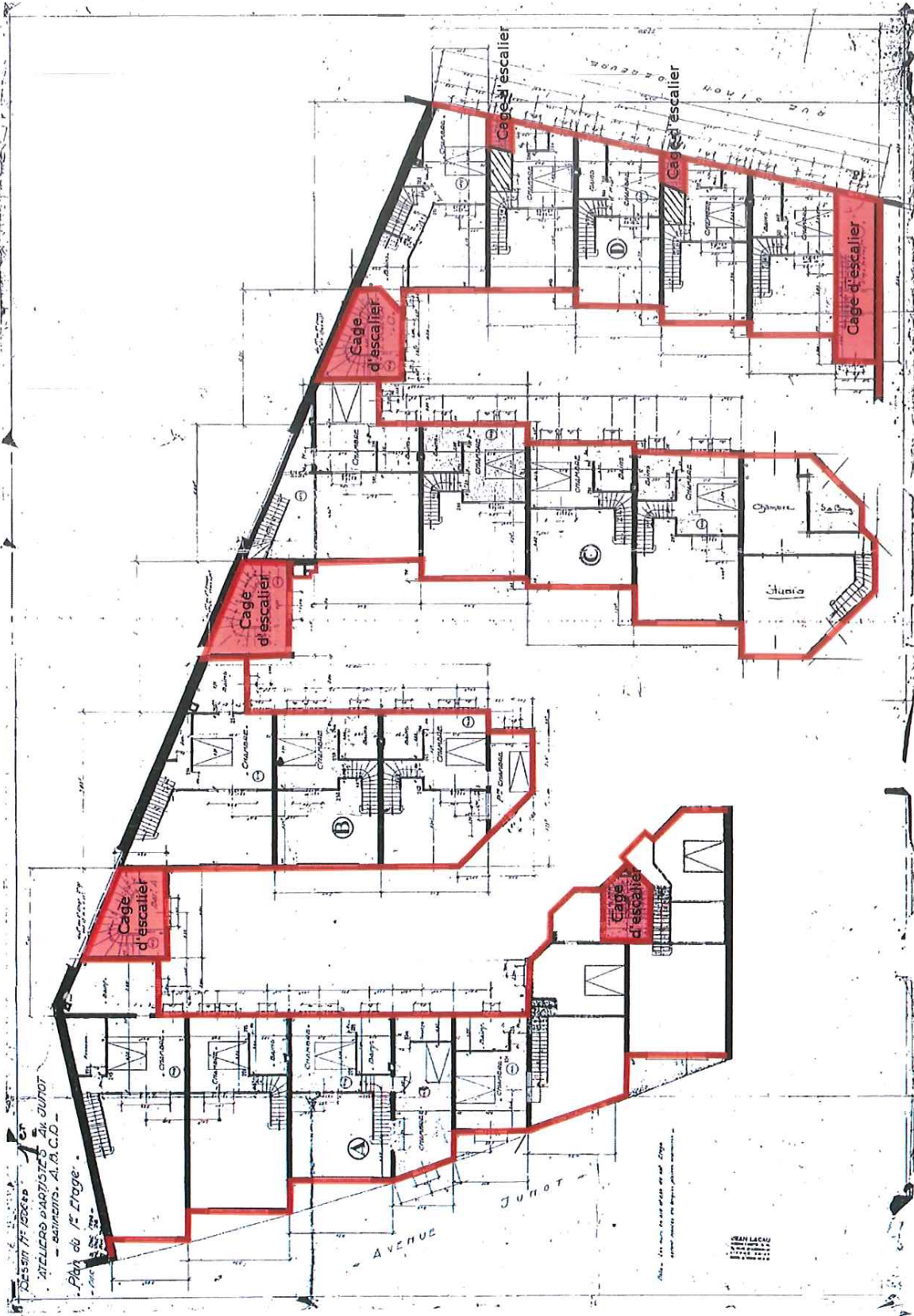
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT



PLAN DU 1^{er} ÉTAGE

- 9 DEC. 2019

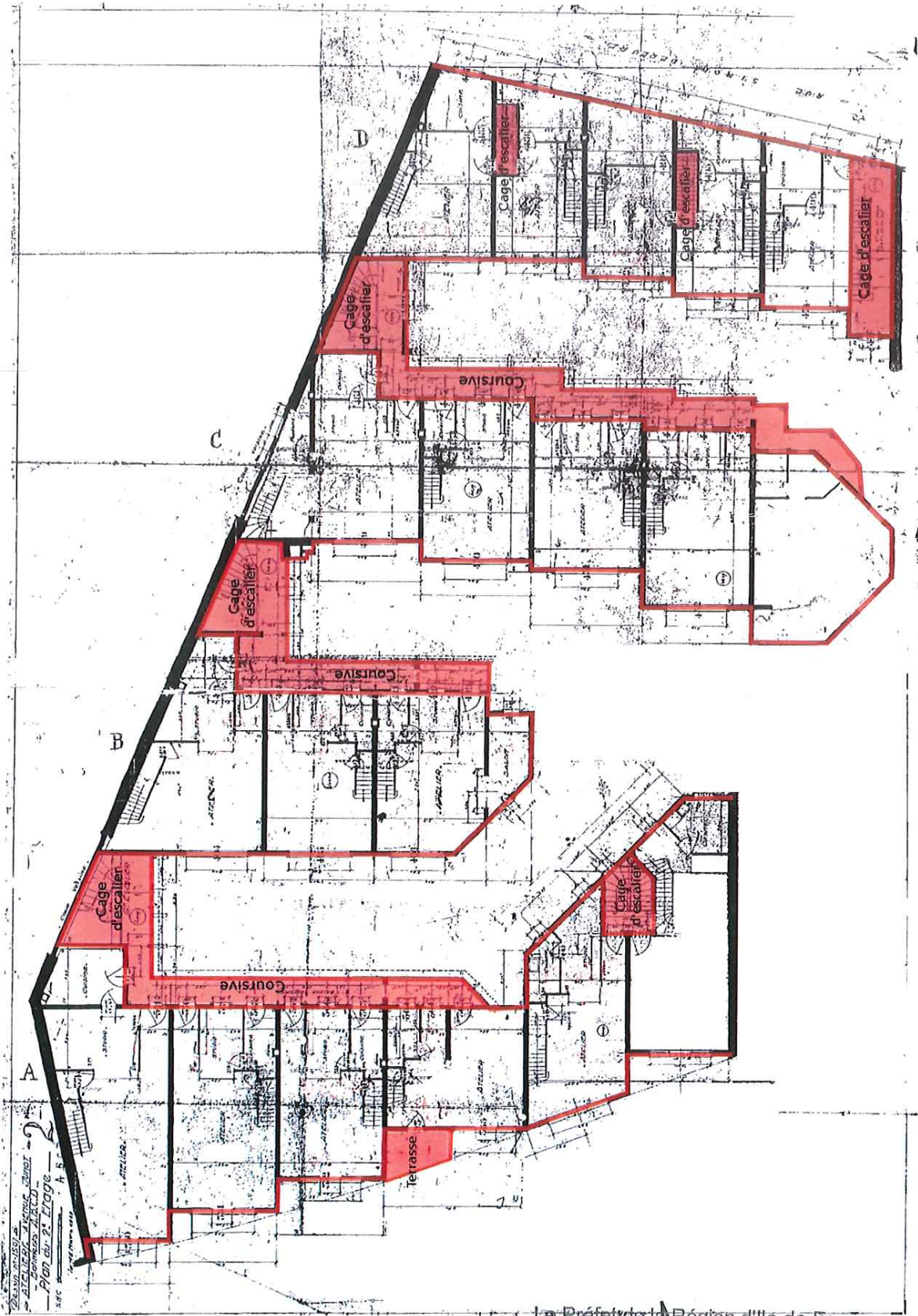


Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

PLAN DU 2^{ème} ÉTAGE

- 9 DEC. 2019

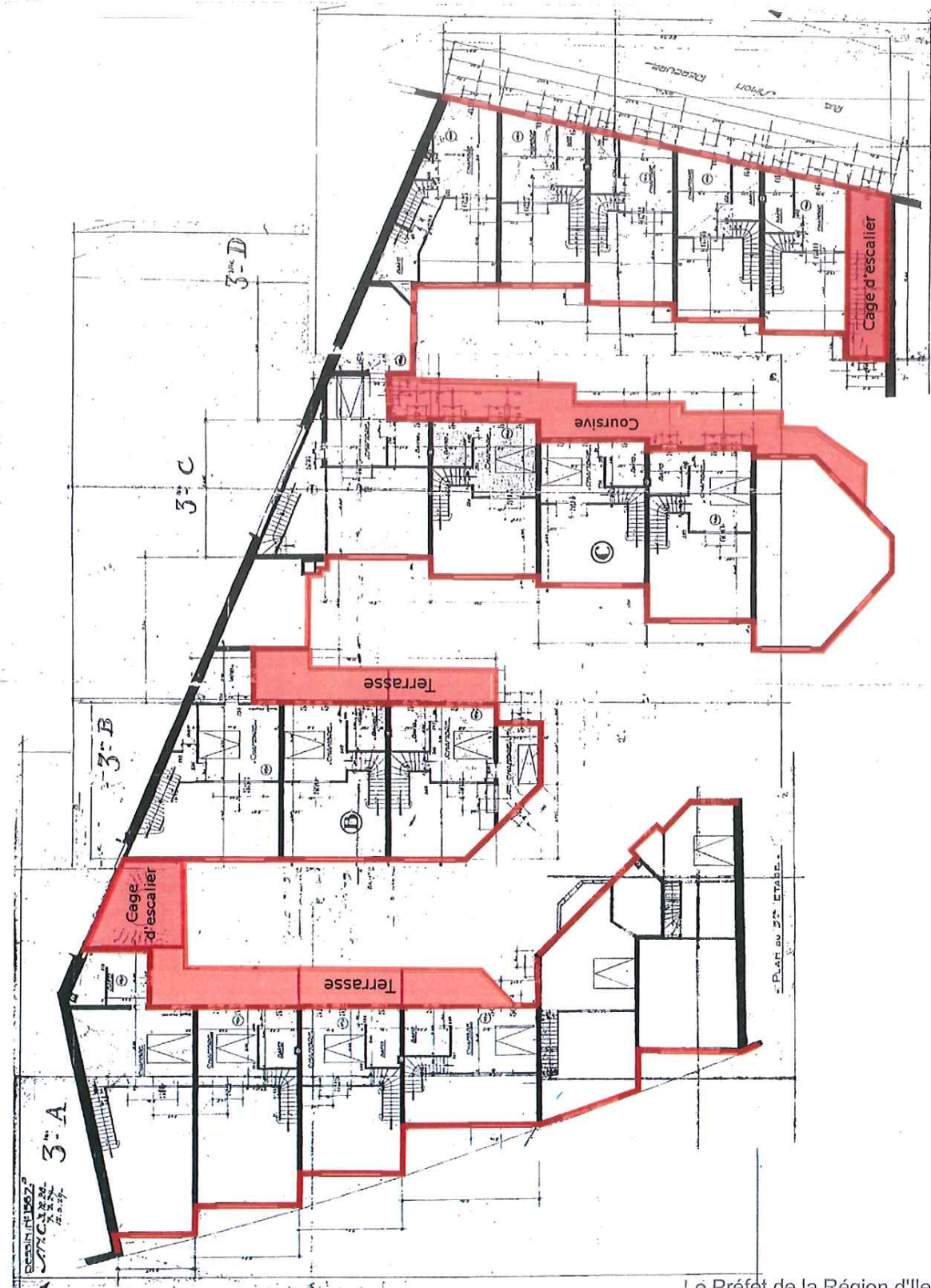


Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

- 9 DEC. 2019

PLAN DU 3^{ème} ÉTAGE



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2019-12-10-002

Arrêté portant nomination des membres de la commission
consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Paris Orly

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PMM/SCIL/BC

ARRETE

**portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Paris Orly**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
 - VU l'arrêté n°2012244-0003 du 31 août 2012 modifié fixant la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris Orly ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-11-19-001 du 19 novembre 2018 modifié portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris Orly ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2018-10-22-003 du 22 octobre 2018 promulguant les résultats de l'élection des représentants des communes concernées de la Seine-et-Marne et de l'Essonne à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly ;
 - VU les délibérations du Conseil régional, des Conseils départementaux de Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne et de la Métropole du Grand Paris ;
 - VU les délibérations et les décisions relatives à la désignation des représentants des établissements publics de coopération intercommunale ;
 - VU les propositions des représentants des professions aéronautiques et des associations de riverains et de protection de l'environnement ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

.../...

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté préfectoral n° IDF -2018-11-19-001 du 19 novembre 2018 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de Paris Orly est abrogé.

ARTICLE 2

Sont nommés membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris Orly:

I. Représentants des professions aéronautiques :

a) Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome

- 1) C.F.D.T.
Titulaire : Karim AOUNALI
Suppléant : Gilles NICOLI
- 2) C.F.T.C.
Titulaire : N.
Suppléante : N.
- 3) CFE-CGC
Titulaire : M. Thierry ELISSALDE
Suppléant : M. Gilles BENETEAU
- 4) C.G.T.
Titulaire : M. Nicolas GOLIAS
Suppléante : Mme Valérie RAPHEL
- 5) FEETS-FO
Titulaire : N
Suppléant : N
- 6) Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL)
Titulaire : M. Jean-Félix BARRAL
Suppléant : M. Olivier LACROIX
- 7) USAC/CGT
Titulaire : N.
Suppléant : N.

b) Représentants des usagers de l'aérodrome

- 1) Board of Airlines représentatives in France (BAR France)
Titulaire : M. Jean-Pierre SAUVAGE
Suppléant : M. Yves EZANNO

Titulaire : M. Alcino RIBEIRO
Suppléant : M. Vincent VERDONCK

- 2) Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)
Titulaire : M. Frédéric FOUCHET
Suppléant : M. Cyrille DIGON
Titulaire : Mme Mildred DAUPHIN
Suppléant : M. Mathieu COMPIEGNE
 - 3) Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)
Titulaire : M. Georges-Marie BAURENS
Suppléant : M. Jean-François DOMINIAK
Titulaire : M. Jean-Pierre BES
Suppléant : M. Maurice SERINET
 - 4) Compagnie Air France
Titulaire : Mme Nathalie SIMMENAUER
Suppléant : M. Dominique GRANVILLE
 - 5) HOP !
Titulaire : M. Philippe GOETZ
Suppléante : Mme Laurence BARON-WITZMANN
Titulaire : Mme Christel GELEBART
Suppléant : M. Laurent JOUYS
 - 6) Compagnie Easy Jet
Titulaire : N
Suppléant : N
 - 7) Compagnie Air France industries
Titulaire : M. Nicolas MAYZAUD
Suppléante : Mme Isabelle GOULMY
- c) Représentants de l'exploitant
- Groupe ADP
Titulaire : M. M. Régis LACOTE
Suppléant : M. Jérôme LAUFERON
Titulaire : Mme Amélie LUMMAUX
Suppléant : M. Hugues POTART

II. Représentants des collectivités territoriales :

a) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale visés au 2° a) de l'article R571-73 du code de l'environnement

- 1) Représentants de la communauté d'agglomération Paris-Saclay
Titulaire : M. Christian LECLERC
Suppléant : M. Stéphane BAZILE
Titulaire : M. Richard TRINQUIER
Suppléant : M. Rémi BETIN
Titulaire : M. Jean-Paul BENYETOU

Suppléant : M. Bernard LAFARGUE

- 2) Représentants de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Titulaire : M. Gérard BOUTHIER
Suppléant : M. Georges TRON
Titulaire : Mme Sylvie CARILLON
Suppléant : M. Jacky GERARD
Titulaire : M. Romain COLAS
Suppléant : M. Bruno GALLIER

b) Représentants de la Métropole du Grand Paris

Titulaire : M. Jacques-Alain BENISTI
Suppléant : M. Richard DELL'AGNOLA
Titulaire : M. Didier GONZALES
Suppléante : Mme Nathalie LALLIER
Titulaire : Mme Marie CHAVANON
Suppléant : M. Régis CHARBONNIER
Titulaire : M. Jean-Marie VILAIN
Suppléante : Mme Stéphanie DAUMIN
Titulaire : Mme Sylvie ALTMAN
Suppléant : N.
Titulaire : M. Robin REDA
Suppléant : N.

c) Représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome n'appartenant pas à l'un des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus ou ayant gardé compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Michel PAPIN Maire de Lésigny (77)	M. Guy DESAMAISON Adjoint au maire de Lésigny (77)
M. François FRONTERA Maire de Saint-Jean-de-Beauregard (91)	Mme Lisa FRYK Conseillère municipale de Saint-Jean-de-Beauregard (91)
M. Christian SCHOETTL Maire de Janvy (91)	M. Jean-François LECLERCQ 1 ^{er} adjoint au maire de Janvy (91)

d) Représentants du conseil régional d’Ile-de-France

Titulaire : M. Didier GONZALES
Suppléante : Mme Marie-Carole CIUNTU

e) Représentants des conseils départementaux

- 1) Département de la Seine-et-Marne
Titulaire : M. Denis JULLEMIER
Suppléante : Mme Nolwenn LE BOUTER
- 2) Département de l’Essonne
Titulaire : M. Pascal PICARD
Suppléante : Mme Brigitte VERMILLET
- 3) Département des Hauts-de-Seine
Titulaire : Mme Nathalie LEANDRI
Suppléant : M. Laurent VASTEL
- 4) Département du Val-de-Marne
Titulaire : Mme Nathalie DINNER
Suppléant : M. Daniel GUERIN

III. Représentants des associations :

a) Associations de riverains :

- 1) Association pour la préservation du patrimoine de l’environnement de Lésigny et plus (APPEL+)
Titulaire : M. François PHILIPPE
Suppléante : Mme Edith de KHOVRINE
- 2) Alerte nuisances aériennes
Titulaire : M. Jacques FOURNILLON
Suppléant : M. José-François FERNANDEZ
- 3) EOLE - Association de défense de Choisy-le-Roi et de Thiais contre les nuisances aériennes
Titulaire : Mme Denise LEMONON
Suppléante : Mme Claudie De COCK
- 4) PEGASE - Association de Villeneuve-le-Roi et Ablon des riverains de l’aéroport d’Orly pour la tranquillité et la sécurité
Titulaire : M. Joël JOSSO
Suppléant : M. Patrice FAUQUEMBERG
- 5) Association valentonaise pour l’indemnisation des riverains de l’aéroport d’Orly et la limitation des nuisances et des risques (AVION)
Titulaire : M. Serge MERCIER
Suppléant : M. PATRICK RATTER

- 6) Association OYE 349
Titulaire : M. Luc OFFENSTEIN
Suppléante : Mme Evelyne BOURNER
- 7) Forum sud-francilien contre les nuisances aériennes
Titulaire : M. Bernard MEDER
Suppléant : M. Jean-Philippe TOURNOIS
- 8) Forges sans nuisances
Titulaire : N
Suppléant : N
- 9) Association de Défense des riverains de l'Aéroport de Paris-Orly (DRAPO)
Titulaire : M. Michel VAN HOEGARDEN
Suppléant : M. Jean-Pierre BERGERO
- 10) Agir contre les nuisances aériennes à Bonnelles et sa région (ACNAB)
Titulaire : Mme Nathalie LAVAUD
Suppléant : M. Bernard CRETE
- 11) Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA)
Titulaire : M. Jean-Luc ALISON
Suppléant : M. Jacques LAGRANGE
- 12) Collectif nuisances aériennes de Dourdan et sa région
Titulaire : Pierre-Yves ROUGEAUX
Suppléant : Franck GUERIN

b) Associations de protection de l'environnement

- 1) Essonne nature environnement
Titulaire : M. Denis MAZODIER
Suppléant : M. Jean-Pierre MOULIN
Titulaire : M. Daniel JOUANES
Suppléant : M. Emmanuel DESERT
- 2) France nature environnement Ile-de-France
Titulaire : M. Claude CARSAC
Suppléante : Mme Françoise BROCHOT
Titulaire : Mme Catherine GIOBELLINA
Suppléant : M. Michel RIOTTOT
- 3) Union des associations du sud-francilien (UASF)
Titulaire : M. Patrick LETERME
Suppléant : M. Pascal LASBOUYGUES
Titulaire : M. Philippe GIRAUD
Suppléant : M. Claude JEANLIN
- 4) Comité intercommunal pour l'environnement (CIPE)
Titulaire : M. Gérard BELOT
Suppléant : M. Francis FALLIK
Titulaire : Mme Sylvaine DEPORT
Suppléante : Mme Annick Riant

ARTICLE 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et des préfectures des départements concernés et dont copie sera transmise aux membres de la commission ainsi qu'à :

- Madame la ministre de la transition écologique et solidaire,
- Madame la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- Monsieur le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports.

Fait à Paris, le 10 décembre 2019

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

signé

Michel CADOT